LES MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE D'EXÉCUTION : LA DET

ORGANISATION

FORMATION LES MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE D'EXÉCUTION : LA DET

DIRECTION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'UN PROJET

RÉFÉRENCE : AR02041 ★★★★☆ 4.5/5 **VERSION 1 (MÀJ : 17.04.2025)**

1. Définition des besoins
2. Évaluation des connaissances
3. Formation
4. Test et validation des acquis

À la recherche d'une formation Les missions de maitrise d'œuvre d'exécution : la DET pour booster vos compétences ?

STAGEUP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.
Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Les missions de maitrise d'œuvre d'exécution : la DET** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification....) et leurs qualités relationnelles.
Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.
Vous souhaitez organiser votre formation **Les missions de maitrise d'œuvre d'exécution : la DET** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.
Participez à la formation **Les missions de maitrise d'œuvre d'exécution : la DET** à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

Public

Architectes, maîtres d'œuvre, chargés de projet ou toute personne souhaitant maîtriser la mission DET.

Prérequis

Avoir réalisé du suivi de chantier.

Objectifs du stage

La formation L**es missions de maitrise d'œuvre d'exécution : la DET** a pour objectifs de :
• Maîtriser les aspects techniques et réglementaires de la mission DET.
• Comprendre les enjeux de la mission DET, de la phase étude à la réception des ouvrages.
• Maîtriser le rôle, les devoirs et les responsabilités de Maître d'Œuvre.
• Évaluer les charges et les moyens à mettre en œuvre pour mener à bien la mission.
• Gérer les autres intervenants de la Maîtrise d'Ouvrage.
• Connaître les méthodes pour le suivi d'un chantier de construction et pour la maîtrise des entreprises.
• Veiller au respect du contrat d'une opération de construction.

Durée

3 jours

Pédagogie

METHODE PEDAGOGIQUE :
Formation dispensée par un formateur professionnel spécialisé principalement en management de projet TCE.

Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations d'exemples existants.

Divers supports de cours fournis. Méthode pédagogique participative.

METHODE D'EVALUATION :
Test de niveau (QCM) effectué en début et en fin de formation de

CONTENU DU PROGRAMME

Notre formation **"Les missions de maitrise d'œuvre d'exécution : la DET"** offre aux participants une expertise complète dans la gestion et la supervision des projets de construction.
Les participants acquerront les compétences nécessaires pour planifier, organiser, coordonner et contrôler toutes les phases d'un chantier, en mettant l'accent sur la gestion des équipes, des ressources et des délais.

Cette formation pratique et immersive leur permettra d'acquérir les connaissances et les outils essentiels pour réussir dans le domaine de la construction et de l'ingénierie.

PROGRAMME DE FORMATION

Le positionnement de la Maîtrise d'Œuvre dans le lancement de l'opération

RAPPELS DES FONDAMENTAUX POUR UN SUIVI DE CHANTIER FACILITÉ

► L'importance de la rédaction des pièces du marché de travaux.
► Les différents acteurs et intervenants du projet qui vont interagir sur votre mission DET.
► Revue des risques à anticiper par la Maîtrise d'Œuvre.

DÉFINITIONS DE LA MISSION, RÔLES ET RESPONSABILITÉS

► Définition et champs d'application de la mission DET.
► Les spécificités de la DET (marche public-prive / loi MOP).
► Pourquoi une mission DET sur un projet ?
► Les limites précises avec la mission OPC.
► Différence entre ordre de service et avenant.
► Les fondamentaux de la mission DET avec une entreprise générale et en allotissement.
► Rôle, missions, obligations et responsabilités du Maître d'œuvre.
► La faute du Maître d'Ouvrage et le comportement du Maître d'Œuvre face à un manquement ?

LA PRÉPARATION DE CHANTIER

► Le lancement administratif et financier des entreprises.
► Quels documents d'exécution pour quels lots ?
► La gestion des interfaces et la synthèse.
► Plans de réservations et d'incorporations.
► Pourquoi faut-il vérifier la méthodologie d'exécution ?
► La validation des fiches produits.
► Témoins, prototypes, nuanciers et échantillons.
► Le suivi des commandes par les entreprises.
► La mise en place du suivi de la qualité.
► La préparation d'une réception dans des conditions optimales dès le lancement.

LE SUIVI DES TRAVAUX ET LA RÉUNION DE CHANTIER

► Les règles pour garder le leadership face aux entreprises.
► Les cas d'une réunion préparatoire avec la Maîtrise d'Ouvrage.
► Qui convoquer ? Comment ? Pourquoi une pénalité pour absence à hauteur de 250euros?
► Méthode pour rentabiliser le déplacement lié à la réunion de chantier.
► La préparation de la réunion de chantier.
► L'organisation de la visite de chantie.
► L'animation de la réunion de chantier.
► La prise de parole face aux entreprises.
► L'immixtion fautive du Maître d'Ouvrage.
► L'acceptation délibérée des risques.
► Le suivi des validations des documents d'exécution et des nomenclatures.
► La gestion de la défaillance de l'entreprise.
► La stratégie à adopter quant à l'application des pénalités de retard.
► Pourquoi les entreprises ne lisent elles pas les comptes rendus ?
► La rédaction du compte rendu : l'importance de la page de garde.

manière à mesurer la progression de l'apprenant et de valider ses acquis.
Quizz intermédiaires à l'oral tout au long du parcours.

SANCTION :
Attestation de formation.

Formation théorique et pratique.

Parler à un conseiller formation

01.47.23.79.72

- Présentation d'une trame opérationnelle.
- Photos ou pas ? Dans quel but ?
- Les différentes annexes au CR de chantier.
- La gestion des avancements de travaux en « reste à dépenser ».
- La vérification de la demande d'acompte ou situation mensuelle.

LA GESTION DES DERNIÈRES SEMAINES DU CHANTIER POUR ASSURER LA RÉCEPTION À LA DATE PRÉVUE

- Pourquoi faut-il contractualiser des OPR en marché privé comme en public ?
- Comment organiser ces OPR ?
- Définition d'une réserve.
- Sur quoi peut-on accepter une réfaction ?
- Différence entre mise à disposition et prise de possession.
- Préparer les DOE.
- La réception : ses conséquences, les motifs de refus.
- Quand peut-il y avoir des réceptions partielles ?
- Pourquoi établir une liste des contrats d'entretien à souscrire par le Maître d'Ouvrage ?
- La vérification des projets de décomptes définitifs.
- La gestion de la levée des réserves.
- Pourquoi un PV de levée des réserves ?
- La période de GPA : une organisation pour un suivi rigoureux et peu chronophage.

FIN DE FORMATION

- Conclusions.
- Test de niveau et correction.
- Évaluation qualitative.
- Validation des acquis.
- Remise de l'attestation de formation.
- Remise d'un support de cours et documents annexes.

Votre formateur Les missions de maitrise d'œuvre d'exécution : la DET

Des experts à votre service

Fort d'une expérience opérationnelle en projet, votre formateur a été sélectionné par nos services pédagogiques tant pour son expertise que pour ses qualités pédagogiques et sa volonté de transmettre son savoir-faire.

Comment financer la formation Les missions de maitrise d'œuvre d'exécution : la DET ?

OPCO, POLE EMPLOI, CPF...

En tant qu'organisme de formation s'adressant principalement aux professionnels, nous vous conseillons et nous vous accompagnons dans vos démarches pour la prise en charge en tout ou partie de votre formation .

Nos principaux partenaires sont les OPCO tels que par exemple :

- opco.ep pour les salariés d'agences d'architecture.
- atlas pour les bureaux d'études et économistes de la construction.
- fif.pl pour les dirigeants non salariés en profession libérale.
- afdas pour les salariés d'agences de communication, spectacle, production...

Formation Les missions de maitrise d'œuvre d'exécution : la DET dans vos locaux ou en ligne

Quel format choisir ?

Ces deux formats de formation offrent chacun leurs intérêts pratiques. Chaque participant ayant ses préférences et ses contraintes en matière d'organisation, nous vous garantissons une formation réussie que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Ils nous ont fait confiance pour leur formation :

Voir un échantillon de quelques clients

Nos formations sont réalisables partout en France, à domicile ou sur le lieu de travail.

Formation Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Prise en charge par votre OPCO (Atlas, Opco EP, AKto, Afdas, FIF PL...)

Un chiffrage ainsi que les possibilités de financements selon votre opco vous seront adressés par un de nos conseillers en formation.

Les avantages du présentiel :

Déplacement dans vos locaux et partout en France.
La formation peut soit se dérouler dans une pièce dédidée soit dans la pièce principale de votre entreprise si sa configuration le permet.

- meilleure relationnel avec le formateur.
- meilleure assiduité.
- temps de formation concentré sur une période donnée.
- possibilité de former plusieurs personnes simultanément et de manière plus efficace.

Le présentiel permet également plus de proximité avec le formateur et par conséquent un meilleur relationnel. Les échanges entre les participants sont aussi plus réguliers et plus décontractés.

Les avantages du distanciel :

Il est important d'être équipé du matériel nécessaire à savoir : poste informatique équipé, connexion internet fibre, webcam, micro et casque audio.
Un lien de réunion type Zoom ou Teams sera fourni aux stagiaires directement par le formateur.

- possibilité d'espacer les séances.
- nombre de participants plus limité.
- réduction des frais de déplacement.

Le distanciel permet aussi de participer depuis n'importe quel endroit, favorisant ainsi une meilleure gestion du temps et des contraintes personnelles. Les interactions peuvent se faire à travers divers outils collaboratifs, rendant les échanges dynamiques et interactifs.

STAGEUP
Booster De Compétences
Centre de formation STAGE'UP
Siège social : 23 rue Antigna 45000 ORLEANS
Siège commercial : 14 rue d'Amsterdam 750009 PARIS
Siret : 488 346 610 000 30 APE : 8559A N°Existence : 24 45 02361 45
email : contact@stageup.fr
01 47 23 79 72

formation dispensée
PARTOUT EN FRANCE

formation éligible
PLAN DE FORMATION